



## Introduction générale

---

Etant donné que toute lutte contre les fléaux divers commence toujours par la prévention, la lutte contre la corruption et les infractions assimilées n'échappe pas à cette règle générale.

La corruption n'est pas un jeu. Comme toute action qui présente des risques, elle n'est envisageable, possible ou souhaitable que si le risque encouru est inférieur au bénéfice attendu.

Si les contrôles sont tels que le risque de se faire prendre est particulièrement élevé, les cas de corruption et de fraude seront moins nombreux que si les contrôles sont inexistants.



# Introduction générale

---

Fraude et corruption ne se justifient pas seulement par un calcul mathématique de la probabilité d'être découvert et sanctionné.

Le comportement des hommes et les décisions qu'ils prennent dépendent également de :

- Facteurs psychologiques ;
- L'éducation ;
- La religion ;
- La morale ;
- L'éthique (qui tient une place considérable).



# I - L'ESPRIT DE LA DEMARCHE DE PREVENTION DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

---

La prévention consiste à :

- faire des organes de contrôle (OC) plus que des gendarmes mais la conscience des administrateurs des biens publics qui habite en eux et les accompagne ;
- résorber les limites du statut assumé de Gendarme du Bien Public ;
- le Gendarme est un élément extérieur du Corps professionnel placé sous contrôle ;
- Les interventions du Gendarme sont sporadiques et a posteriori
- Conférer aux OC le statut de Conscience active des administrateurs du denier public ;
- La Conscience est partie intégrante du corps considéré ;
- La Conscience assure une veille permanente contre les atteintes à la Fortune publique.



## II - IMPACT DE LA PRÉVENTION

---

1. la vulgarisation des lois et règlements qui régissent la gestion du Bien Public ;
2. le renforcement des capacités des administrateurs du Bien Public ;
3. le maintien d'un partenariat (contact) permanent avec les gestionnaires de crédit ;
4. La sensibilisation des intervenants sur leur rôle dans la lutte contre les atteintes au Bien Public ;
5. L'élargissement de l'assiette des entités contrôlées ;
6. L'allègement du travail de vérification ;
7. La minimisation des coûts de fonctionnement des OC.



*1. La prévention permet la vulgarisation des lois et règlements qui régissent la gestion du Bien Public.*

---

- La gestion des Finances Publiques est régie par des règles souvent méconnues et inaccessibles,
- il s'agit donc de mettre des dispositifs préventifs qui facilitent la disponibilité et l'accessibilité du Droit



## *2. La prévention permet le renforcement des capacités des administrateurs du Bien Public*

---

- Compte tenu des profils divers de ceux qui accèdent aux postes de gestion, il est nécessaire de les outiller efficacement quant à la maîtrise des règles et principes qui gouvernent leur métier ;
- Il a été constaté que certaines fautes imputables aux gestionnaires sont le fait de l'ignorance des textes en vigueur.



### *3. Le maintien d'un partenariat (contact) permanent avec les gestionnaires de crédit*

---

- Maintenir un contact permanent permet d'éviter les situations où des entités passent des décennies sans bénéficier d'un accompagnement dans le sens de la reddition des comptes ;
- Une telle situation est source de dérives observées à l'occasion des contrôles ;
- Il s'agit donc de faire des OC des partenaires dans le sens de l'accompagnement des gestionnaires de la fortune publique.



#### *4. La sensibilisation des intervenants sur leur rôle dans la lutte contre les atteintes au Bien Public*

---

- Il s'agit de faire comprendre que la protection de la fortune publique est une responsabilité collective et individuelle ;
- Il s'agit de favoriser une prise de conscience collective quant à la nécessité de la protection du patrimoine commun à travers la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.





## *5 L'élargissement de l'assiette des entités contrôlées*

---

- Le coût des contrôles classiques empêche très souvent de couvrir un très grand nombre d'entités assujetties ;
- La prévention favorise la prise en compte d'un maximum d'entités dans le programme annuel de vérification des OC.

## *6. L'allègement du travail de vérification*



---

- Une bonne connaissance et une maîtrise de la législation financière permettent aux administrateurs des biens publics de s'acquitter efficacement de leur fonction et de leurs obligations ;
- Lorsque les documents sont produits en qualité et dans les délais requis le contrôle interne est plus efficace de même que les contrôles externes.

## *7. La minimisation des coûts de fonctionnement des ISC*



---

- Plusieurs activités de prévention peuvent permettre d'améliorer le niveau de protection du Bien Public avec des moyens limités ;
- Les activités de prévention ont souvent un coût réduit comparativement au coût de déploiement d'une équipe de contrôle au sein d'une entité.



### III- LES PILIERS DE LA PREVENTION DES ATTEINTES AU BIEN PUBLIC

---

- A. la participation
- B. la transparence
- C. la reddition des comptes
- D. la couverture maximale des entités à contrôler
- E. l'effectivité du contrôle interne



## A. LA PARTICIPATION

---

- Chacun de nous est concerné en matière de détournement des deniers publics, de corruption ou de fraudes soit comme auteur, témoin, bénéficiaire ou victime ;
- La lutte contre ce phénomène interpelle toute la société (Etat, privé, OSC, média, etc.).



## B. LA TRANSPARENCE

---

- La transparence des procédures constitue un maillon essentielle de la prévention ;
- Lorsque l'on sait que les opérations à incidence financière suspecte seront portées à la connaissance de l'opinion publique, les uns et les autres seront plus prudents dans l'exécution de ces opérations.



## C. LA REDDITION DES COMPTES

---

La reddition des comptes en tant que pilier de la prévention suppose que chaque gestionnaire doit avoir en pensée qu'il rendra compte de sa gestion des finances publiques à tout moment ou à la fin de chaque gestion.



## **D. LA COUVERTURE MAXIMALE DES ENTITES A CONTROLER**

---

Les entités ne doivent pas passer beaucoup de temps sans ressentir la présence du vérificateur, la conscience de cette présence devrait les amener à observer les règles de gestion des finances publiques.

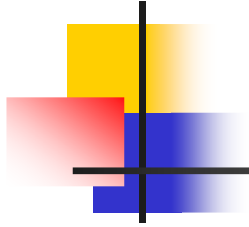




## E. L'EFFECTIVITE DU CONTRÔLE INTERNE

---

Lorsque les services de contrôle interne fonctionnent normalement, ils réussissent à éliminer certaines fautes de gestion en amont de manière à réduire les risques d'atteintes à la fortune publique à travers les actes de corruption et de fraude, au niveau de la base.



**MERCI POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**